



BANQUE des
TERRITOIRES



Le Prêt Catastrophe Naturelle de la la Banque des Territoires

Prêt Cohésion Sociale : Catastrophe Naturelle

Catastrophe naturelle



Inondations



Séismes



Éruptions
volcaniques



Avalanches



Feux de forêt



Cyclones

Financement des travaux de reconstruction ou de réparation consécutifs à une catastrophe naturelle des infrastructures publiques (hors logement)

- situées sur le territoire d'une collectivité faisant l'objet d'un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au JORF.
- Demande de prêt dans les 24 mois suivant la publication de l'arrêté
- Quotité de financement : 100% du besoin d'emprunt
- TLA+0% la 1^{ère} année; TLA+0,60% les années suivantes
- Pas de commission d'instruction et pas d'indemnité sur les RA.
- Durée 30 ans maximum

TLA : Taux du livret A = 3% maximum jusqu'en février 2025

RA : Remboursements anticipés



Sandrine Bonnot

Directrice Territoriale Pas-de-Calais
Sandrine.bonnot@caissedesdepots.fr
06.73.68.99.92



Julie Delattre

← Chargée de Développement Territorial
Julie.delattre@caissedesdepots.fr
07.85.76.32.39



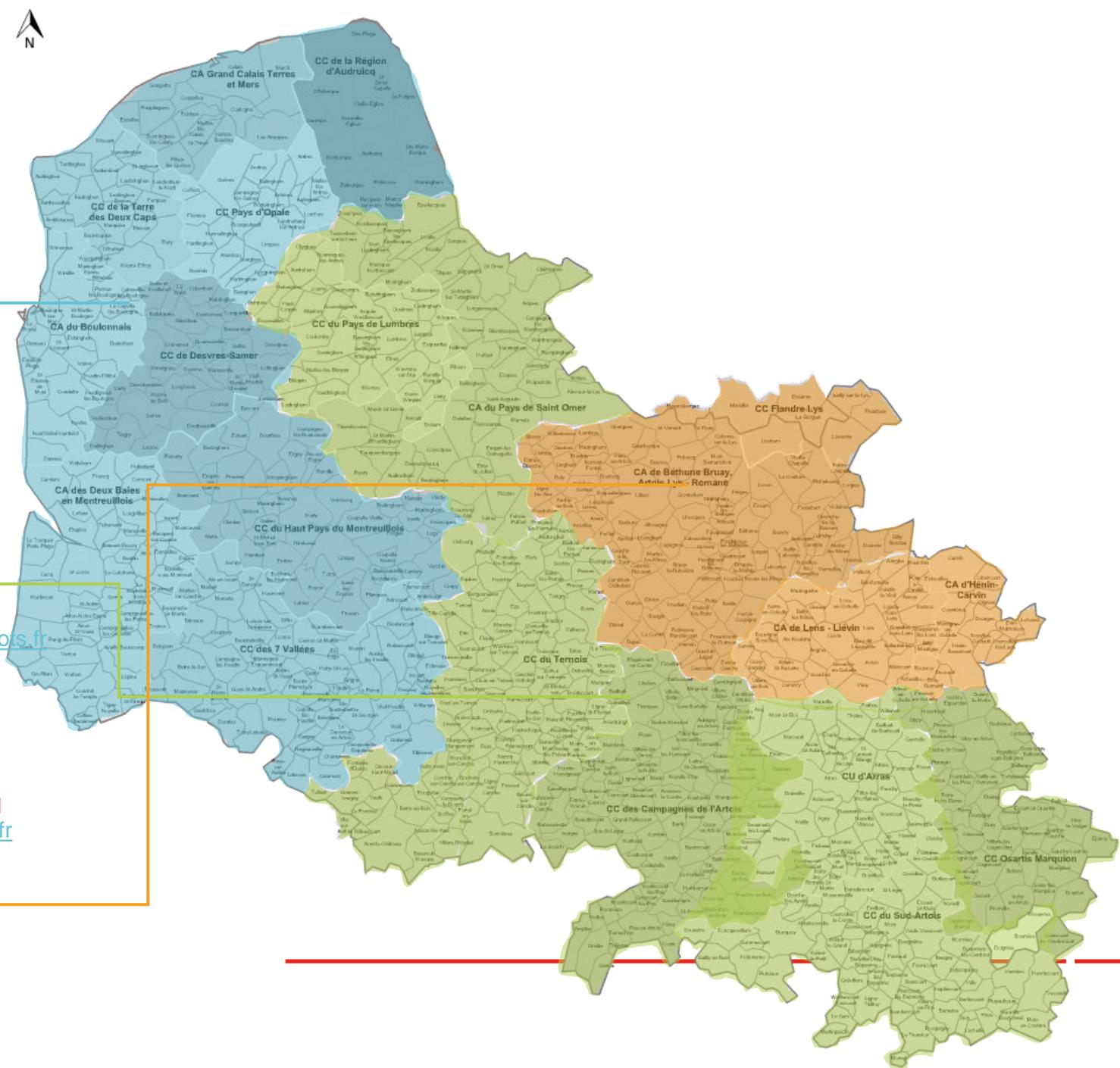
Anne-Sophie Pawlowski

← Chargée de Développement Territorial
Anne-sophie.pawlowski@caissedesdepots.fr
06.95.38.83.23



Cécile Eschlimann

← Chargée de Développement Territorial
Cecile.eschlimann@caissedesdepots.fr
06.07.14.92.07





BANQUE des
TERRITOIRES



Suivez-nous :

<https://www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-dans-les-hauts-de-france>

 @BdT_HtsDeFrance

 @Olivier Camau